

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE MONTRÉAL**  
**ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—**  
**POINTE-AUX-TREMBLES**

**ORDONNANCE NUMÉRO**

**OCA10-(C-4.1)-001**

Règlement sur la circulation et le  
stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1)

---

A la séance ordinaire du 2 février 2010, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation d'une zone de stationnement réservé pour personnes handicapées d'une longueur approximative de 6 mètres en face du 8055, boulevard Maurice-Duplessis;

De conserver toute autre signalisation existante.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

---

Joe Magri  
Maire d'arrondissement

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement  
et secrétaire d'arrondissement

---

Adoption à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2010.  
Entrée en vigueur le 9 février 2010.

---